

Bruxelles, le 29 avril 2019

Madame Marie-Pierre Fauconnier
Directrice générale

SIBELGA
Quai des Usines 16
1000 Bruxelles

Concerne : Quelques questions sur les émissions électromagnétiques des compteurs intelligents prévus à Bruxelles

Madame la Directrice générale,

Nous avons lu dans votre bulletin d'information que le placement de compteurs intelligents à Bruxelles est maintenant règlementé (1).

L'ordonnance qui encadre le déploiement de ces compteurs fixe entre autres le principe de opt-in/opt-out. Nous souhaitons vous interroger sur les modalités de l'opt-out et, en particulier, sur l'exposition aux rayonnements électromagnétiques générés par les compteurs sélectionnés.

Comme vous le savez, de plus en plus de Bruxellois sont conscients des dangers liés à l'exposition à ce type de rayonnements. Des études récentes montrent que leur inquiétude est fondée. En effet, l'année 2018 a été une année charnière qui a vu deux études (2) de grande ampleur, indépendantes l'une de l'autre, arriver à la conclusion que les radiofréquences sont cancérigènes pour le rat.

Cette inquiétude n'est pas seulement exprimée par les Bruxellois, elle est partagée par de nombreux citoyens partout dans le monde. Le déploiement de compteurs communicants a déclenché de vives protestations dans plusieurs pays parce qu'ils imposent au sein même du domicile une exposition à des champs et rayonnements électromagnétiques de hautes fréquences (dans le cas des compteurs communicants par radiofréquences – GPRS, 4G, etc.) et de moyennes fréquences (dans le cas des compteurs communicants par courant porteur

Association pour la Reconnaissance de l'ElectroHyperSensibilité, AREHS asbl

en ligne, CPL). Cette situation est tout à fait inacceptable à la lumière des nombreux éléments indiquant leur nocivité.

En guise de réponse à cette opposition, un grand nombre de pays et de régions ont prévu la possibilité d'un opt-out, une option qui permet aux consommateurs d'opter pour un compteur sans émission électromagnétique. Il peut s'agir d'un compteur mécanique ou d'un compteur électronique dont la fonction émettrice a été débranchée (3).

En d'autres mots: quasi partout dans le monde, l'option « opt-out » signifie pour le consommateur ne pas être exposé à des rayonnements électromagnétiques provenant de son compteur intelligent.

Pour toutes ces raisons, **nous souhaitons vous soumettre les questions suivantes :**

1. Quel est le type de communication des compteurs sélectionnés pour Bruxelles : communication par radiofréquences, par CPL ou par câble réseau ?
2. Le choix de l'opt-out signifie-t-il que le compteur n'émettra pas de signaux, impliquant de ce fait qu'il n'y aura ni rayonnements électromagnétiques par radiofréquences ni perturbations électromagnétiques sur le réseau électrique (CPL) ?

Nous supposons qu'il n'est pas nécessaire pour un compteur d'émettre des signaux lorsqu'il n'est ni lu ni activé à distance ? Ses rayonnements et perturbations n'auraient alors aucune utilité.

Dans le cas où Sibelga opterait pour des compteurs à radiofréquences :

3. Pourriez-vous nous indiquer avec précision combien (le nombre exact) d'impulsions électromagnétiques seront émises sur une période de 24 heures par un compteur en mode opt-out ?
4. Pourriez-vous nous indiquer avec précision combien (le nombre exact) d'impulsions électromagnétiques seront émises sur une période de 24 heures par un compteur activé/en mode opt-in ?
5. Quel est l'intervalle de temps entre deux impulsions successives ? (tant en mode activé/opt-in qu'en mode opt-out)?
6. Lors d'une impulsion électromagnétique : quelle est l'intensité des pics de puissance atteints ? Quelle densité de puissance peut-on mesurer, par exemple à un mètre de distance du compteur ?
7. Si vous ne disposez pas de ces informations, prévoyez-vous de réaliser une étude pour les quantifier ?

8. Est-ce que Sibelga prévoit une concertation avec le fabricant des compteurs (et plus particulièrement avec le fabricant des modules de communication) en vue de minimiser le nombre d'impulsions émises par jour ainsi que leur puissance ?

Nous faisons référence ici aux mesures effectuées à la demande des autorités australiennes. Il en ressort qu'un compteur intelligent génère en moyenne de 129 à 176.201 impulsions électromagnétiques par heure (4). Il apparaît que les émissions d'un compteur intelligent peuvent être extrêmement répétées et les pics de puissance instantanée peuvent être intenses. Des fréquences de répétition similaires ont été observées dans d'autres pays. De multiples impulsions se succèdent en l'espace de quelques secondes ou de quelques minutes. La plupart de ces signaux ne servent pas à transmettre des données de consommation au gestionnaire de réseau ; ce sont simplement des signaux de contrôle faisant partie du « network management traffic ».

Suite aux nombreuses plaintes de personnes ayant rencontré de graves problèmes de santé à la suite de l'installation d'un compteur intelligent, l'Australie a décidé d'utiliser un autre type de compteur électronique en cas d'opt-out, à savoir un modèle dépourvu de module de communication (5) :

“Type 4 and 4A smart meters:

*The **type 4 smart meter** is read remotely via an inbuilt communications interface which transmits data in the radiofrequency (RF) spectrum without the need for a meter reader to come to the premises. It is only specified to store data for 35 days and is the preferred option for installation by the designated meter provider, unless prior notification otherwise is given by the building owner.*

*The **type 4A smart meter** also has a communications interface but it is not enabled for wireless communication and comes with the extended capacity to store 200 days of data, which a meter reader must download directly from the meter.”*

En tant que gestionnaire de réseau, il est important de comprendre que le déploiement des compteurs intelligents sera bien plus aisé si des modèles sans émission sont proposés en option. Vous n'ignorez certainement pas l'opposition massive qui a accompagné l'installation des compteurs communicants en France. Elle aurait certainement pu être évitée si l'on avait offert à tous la possibilité d'un opt-out sans émission.

Nous ne manquerons pas d'examiner avec grande attention les réponses que vous apporterez à nos questions. Dans l'attente de vous lire, nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Références :

1. <https://www.sibelga.be/fr/blog/placement-compteurs-intelligents-bruxelles-reglemente>
2. L'étude réalisée sur une période de dix ans dans le cadre du National Toxicology Programme, à la demande du Département de la Santé des États-Unis ainsi que l'étude italienne publiée par l'institut Ramazzini.
3. Un résumé de différentes modalités de opt out et une liste des pays qui les proposent sont présentés dans l'exposé donné devant le Parlement Flamand par l'Association 'Vereniging ElektroHyperSensitiviteit (VEHS) Vlaanderen': <https://tinyurl.com/overzicht-optout>.
4. Total Radiation Solutions, Department of Economic Development, Jobs, Transport and Resources, Quantifying Smart Meter RF EME Levels in Victorian Homes, June 2015, https://www.energy.vic.gov.au/_data/assets/pdf_file/0027/43794/AMI_Quantifying_smart_meter_RF_EME_levels_in_Victorian_homes_2015.pdf

Appendix I – Traffic Profile Monitoring Detailed Results

Site Reference	Technology	Polling Period (Hours)	Pulses per hour (Average)	Highest 6 minute Duty Cycle (%)
2891-4227	3G	6	252	1.4%
2892-4228	3G	6	1030	1.6%
2893-4229	3G	6	176,201	79%
2895-4231	3G	6	129	1.7%
2896-4232	3G	6	896	2.1%
2985-4375	3G	6	794	1.8%

5. EMFacts Consultancy, Tasmania's new electricity smart metering roll-out: Why opting out may be your wisest, and healthiest choice, July 2018, <https://www.emfacts.com/2018/07/tasmanias-new-electricity-smart-metering-roll-out-why-opting-out-may-be-your-wisest-and-healthiest-choice/>.